



ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Accompagner les candidats sans proposition d'admission

Critères d'éligibilité

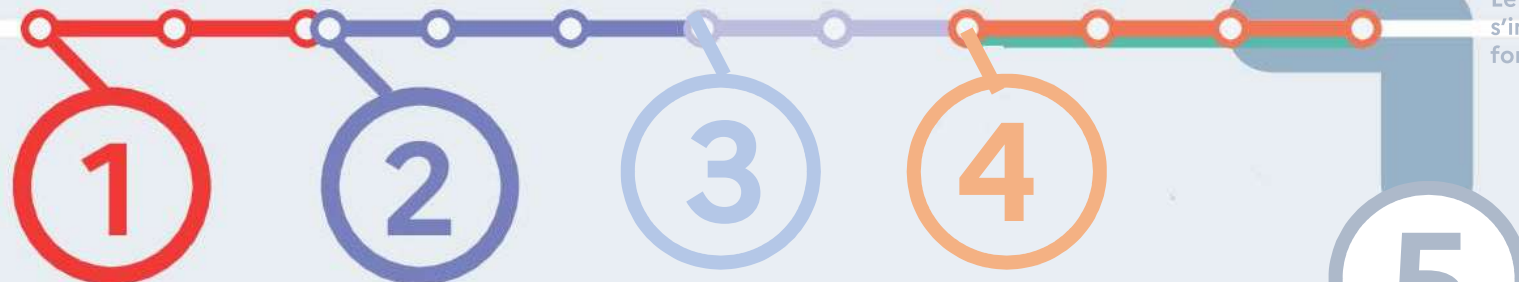
- Titulaire d'un baccalauréat depuis moins de 5 ans
 - Elève ou étudiant de l'Académie de Lyon
 - Sans proposition d'admission sur les vœux émis en phase principale et ayant reçu au moins une réponse négative en phase complémentaire pour les candidats en réorientation
- Attention : situation médicale ou handicap - SHN et souhaitant le ré-examen de leur dossier: voir CAES pour les situations exceptionnelles

Accompagnement par la CAES

Le candidat sollicite un accompagnement à la CAES directement depuis son dossier via l'onglet « Admission » - « CAES » qui donne accès à une messagerie spécifique

Elle est proposée à tous les candidats de terminale sans proposition d'admission et aux autres candidats demeurés sans proposition sur des vœux en PC

- La CAES propose une formation adaptée au projet du candidat en fonction des places vacantes dans l'académie de Lyon en BTS/Licence/BUT et FCIL en un an
- En classe passerelle BTS pour les bac pro
- Le candidat peut exprimer ses priorités dans sa rubrique « ma préférence »



Le candidat est éligible à la CAES. à partir **du 1er juillet 2023 pour les bacheliers sans proposition d'admission**

Le candidat fait des vœux **en phase complémentaire** sur les formations ayant des places vacantes

Des commissions sont prévues le 12 juillet, le 30 août et le 13 septembre 2023 dans l'académie de Lyon

Une proposition d'admission est faite **dans le dossier du candidat en fonction des places vacantes et du projet du candidat le jour de la commission**

Le candidat accepte la proposition via son dossier « Parcoursup »
Il répond **en respectant les délais**

Le candidat s'inscrit dans la formation

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

@parcoursupinfo

@parcoursup_info

Les étapes du candidat sur Parcoursup